

Procès-verbal du premier conseil d'école

Groupe scolaire Emile Joulain

Jeudi 19 octobre 2023 18h00-20h00

Personnes présentes : Carine Le Bris-Voinot (maire déléguée en charge des affaires scolaires), Cédric Arnoux (Inspecteur de l'Education Nationale), Eric Godin (Maire de Rives du Loir en Anjou), Cécile Fleury (directrice de l'école et enseignante MS-GS), Rémy Guillemain (DDEN).

Pour les représentants de parents d'élèves :

BOUVIER Ronan (papa de Victor GS), SAVIDAN Arnaud (papa d'Ewen CP), LAMBOLEY DUVAL Marion (maman de Solène CE1 et Valentine GS), BOSCHER Lucie (maman d'Antoine CE1 et Margot CE2), GROSBOIS Stéphanie (maman de Léonie CE1 et Léna CM2), GIROUDOUX Christina (maman de Thaïs CE2 et Nessa CP)

Pour l'équipe pédagogique : Magali Sécher (CM1), Maryline Audureau (CP-CE1), Marie Lécrivain (GS-CP), Blanca Turpin (CM2), Sandrine Grall (CE2), Christelle Léciagueçahar (PS-MS), Mélanie Morel (Enseignante MS-GS), Laurence Bruneau (enseignante rattachée à l'école).

Personnes excusées : BRUNET Allison (maman de Lola CP et Pablo CM2), Manie Godin (ATSEM), Freddy HALET (papa d'Eliot CP et Louise CM1), BRETONNIER Amandine (maman de Célia CM2), CLAUSIER François (papa de Marius CP et Lancelot PS), Estelle Payraudeau (ATSEM), Marie Bénetti (ATSEM).

Approbation du procès verbal du dernier conseil d'école : Chaque réunion de conseil d'école fait l'objet d'un procès-verbal établi par la directrice de l'école en concertation avec un représentant des parents élus, secrétaire de séance. Le procès-verbal du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 15 juin 2023 a été transmis à tous les membres du conseil d'école ainsi qu'à toutes les familles de l'école. Il est également en ligne sur le site de la mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (ainsi que les PV des conseils d'école précédents depuis la rentrée 2019). Procès-Verbal approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. BOUVIER

ORDRE du JOUR

Minute de silence observée en hommage aux professeurs tués : Dominique Bernard à Arras ce vendredi 13 octobre 2023, Agnès Lasalle le 22 février 2023 à Saint Jean de Luz et Samuel Paty le 16 octobre 2020 à Conflans Sainte Honorine.

1 - Bilan de la rentrée

Vie scolaire et effectifs

Personnels

Travaux faits pendant l'été

Travaux en cours

Réunions de rentrée

2 –Règlement intérieur à reconduire

3 - Résultats des élections

4 – Sécurité des locaux

5 - Projets pour l'année

Projets pédagogiques

Projet NEFLE Notre Ecole Faisons La Ensemble

6- Evaluations nationales CP-CE1-CM1

7– Questions des parents d'élèves

1 - Bilan de la rentrée

Vie scolaire et effectifs

La rentrée des classes a donc eu lieu le lundi 4 septembre. L'effectif à ce jour est de 171 élèves.

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Christelle LECIAGUECAHAR Atsem : Manie GODIN	17	7							24
Cécile FLEURY et Mélanie MOREL Atsem : Marie BENETTI		17	6						23
Marie LECRIVAIN Atsem le matin : Estelle PAYRAUDEAU			12	12					24
Maryline AUDUREAU				4	20				24
Sandrine GRALL						27			27
Magali SECHER							24		24
Blanca TURPIN								25	25
TOTAL	17	24	18	16	20	27	24	25	171

La rentrée s'est bien passée. Une réunion a eu lieu en mairie le mardi 26 septembre en présence de Monsieur l'Inspecteur, Monsieur le Maire, Mme la Maire déléguée et le Directeur Général Adjoint. Cette réunion avait pour ordre du jour de reparler de la situation compliquée de juin et début juillet.

La mairie a mis en place de nouveaux process de fonctionnements :

- Les familles devront remplir les documents d'inscription directement en mairie (depuis le premier confinement la mairie renvoyait les familles vers la directrice qui leur donnait les documents et expliquait les démarches à suivre, puis renvoyait le dossier d'inscription dûment complété en mairie pour qu'il soit signé par le maire). Les admissions à l'école avaient et auront toujours lieu une fois l'inscription validée par le maire.
- Les timbres et les fournitures de premiers soins qui étaient achetés directement par l'école et qui étaient ensuite remboursés par la mairie depuis la mise en place de la Nouvelle Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou seront désormais validés sur devis et payés directement aux fournisseurs pour les fournitures de premiers soins. Concernant les timbres, les courriers seront à déposer en mairie pour qu'ils y soient affranchis.

Personnels

Cette année, la directrice a réussi à recruter deux volontaires en service civique. La mission des jeunes en service civique, au sein de l'école, est diverse : aide à la direction, gestion de la BCD, aide dans les classes pour préparer du matériel, aide au travail dans les classes en groupes de besoin, ...

L'équipe enseignante se félicite de ces recrutements qui permettent un fonctionnement optimal de l'école.

Travaux faits pendant l'été

Plusieurs huisseries ont été changées : Classe de MS-GS, Classe qui sert maintenant à l'accueil périscolaire (à côté), Classes qui avaient été vandalisées en février dernier (CM1 et CM2).

L'alarme a été étendue à l'ensemble du bâtiment.

Magali Sécher et Blanca Turpin demande où en est le dossier d'assurance pour la réfection des classes mais également concernant le matériel endommagé qui n'a pas encore pu être racheté. Monsieur le maire explique que le dossier est toujours en cours. Les dégâts dépassent 10000€. Les assurances tardent à payer. L'assureur attend que la gendarmerie lui fasse un retour quant à l'enquête, ce qui empêche la mairie d'avancer sur le sujet. Cela sera intégré au budget 2024 dans tous les cas avec des travaux faits sur des vacances (février ou avril si possible). Pour le matériel, il en sera de même.

Travaux en cours

L'année dernière lors du premier conseil d'école, les enseignantes avaient questionné Mme Le Bris concernant la fin de la réfection du sol dans le « vieux » bâtiment maternel. Elles demandent si cette demande a été étudiée depuis. Monsieur le Maire explique que la priorité est donnée à l'isolation des bâtiments. Les sols ne seront pas refaits en priorité.

Cécile Fleury demande également ce qu'il en est des « contours » en bois du bac à sable qui avaient été enlevés suite aux remarques faites lors du conseil d'école de juin 2022. Une étude concernant la réfection du bac à sable (projet vu à ce moment là avec le responsable des Services techniques) a-t-elle été faite ? La question avait été posée également lors du premier conseil d'école 2022.

Mme La Maire Déléguée explique que le projet de réfection du bac à sable est en cours et la faisabilité de l'inscrire au budget 2024 est à l'étude.

Réunions de rentrée

Chaque enseignante a organisé dans sa classe une réunion de rentrée pour expliquer le fonctionnement de l'école et plus précisément de sa classe. Un point de vigilance a été rappelé par chaque enseignante concernant les risques liés aux écrans : difficulté d'endormissement, difficultés de concentration, difficultés langagières. La fiche pratique famille concernant les écrans (éditée par le département de Maine et Loire) avait été distribuée à toutes les familles l'année dernière et a fait l'objet d'une nouvelle distribution pour les nouvelles familles de Petite Section. Voici trois affiches qui résument également très bien la nécessaire attention que chaque adulte doit porter sur l'usage avant 12 ans des écrans.

Mme la Maire déléguée explique qu'une soirée débat a été organisée également par la mairie en février dernier autour de l'usage des écrans et des objets connectés. Une quarantaine de personnes présentes + les jeunes de l'espace 10-14. Cette soirée était très intéressante et permettait de se questionner sur notre usage quotidien des écrans et d'internet.

La directrice de l'école explique également que l'infirmière scolaire ainsi que la gendarmerie interviennent dans les classes pour parler de l'usage des écrans et des dangers d'internet. C'est notamment lors de ces interventions que des usages inquiétants ont pu être remarqués : notamment l'utilisation par certains élèves de réseaux sociaux tels snapchat ou tiktok pourtant interdits par la loi française aux moins de 13 ans.

Apprivoiser les écrans et grandir

3 - 6 - 9 - 12 +



Avant 3 ans

L'enfant a besoin de découvrir avec vous ses sensorialités, et ses repères

Jouez, bougez, parlez, arrêtez la télé



De 3 à 6 ans

L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels

Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille



De 6 à 9 ans

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social

Crérez avec les écrans, expliquez-lui Internet



De 9 à 12 ans

L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde

Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges



Après 12 ans

Il s'affranchit de plus en plus des repères familiaux

Restez disponibles, il a encore besoin de vous !

Ce qui doit nous alerter :

Il réclame un écran le soir pour s'endormir.

Il préfère rester sur un écran plutôt que de communiquer lors de la visite de membres de la famille ou de camarades.

Ses résultats scolaires baissent.

Il réduit ses activités, notamment sportives.

Mais le plus souvent, le repliement sur les activités numériques est le signe d'une souffrance que l'enfant cherche à oublier. Parlons avec lui de ce qui le préoccupe.

À tout âge, établissons des règles familiales :

- Prenons le repas du soir ensemble, sans télévision, ni téléphone mobile, ni tablette tactile, pour en faire un temps d'échange convivial. Il a été montré d'ailleurs que cela constitue le meilleur indicateur de la réussite scolaire et de l'intégration sociale future d'un enfant !
- Préférons une petite bibliothèque dans laquelle l'enfant pourra choisir un film plutôt que la télévision. La durée en sera toujours limitée, et il pourra regarder chaque film plusieurs fois jusqu'à l'avoir bien compris.
- Préférons toujours les écrans partagés aux écrans solitaires. Par exemple, établissez un rituel pour regarder

un film avec vos enfants une fois par semaine. Et préférez les consoles de jeux auxquelles on joue à plusieurs aux jeux auxquels on joue seul.

- Pour éviter que notre enfant se sente « propriétaire » d'une console ou d'une tablette dont il serait très difficile de contrôler les usages, décrétons que tous les outils numériques sont familiaux. S'il a des frères et sœurs, faisons-leur réaliser un planning des utilisations. Cela leur apprendra à s'organiser ensemble.
- Pour le téléphone mobile, décidons un endroit où tous les membres de la famille posent le leur au moment de se mettre à table, et aussi le soir à partir d'une certaine heure. Cela évitera à l'adolescent la tentation de dormir avec le sien !

3 - 6 - 9 - 12 +, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.

Ils peuvent changer !

Même si vos enfants font tout pour vous convaincre qu'il est inutile d'essayer de les faire changer, ils ont beaucoup plus de souplesse que vous ne le pensez. N'hésitez pas à modifier les règles, à condition qu'elles soient claires et que vous laissiez à vos enfants un peu de temps pour s'y adapter.

À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.

C'est tous ensemble que nous modifierons notre relation aux écrans. Rejoignez nous sur <http://3-6-9-12.org>

2 –Règlement intérieur à reconduire

Le règlement intérieur n'a pas été modifié depuis septembre 2023. Il a été envoyé aux membres du conseil d'école en amont de cette réunion. Sa reconduction est proposée. Le règlement est affiché et mis en ligne sur le site de la mairie. Aucune objection à sa reconduction n'est formulée.

L'école est également engagée dans le programme PHARE (Lutte contre le Harcèlement à l'École).



Permettre à chaque enfant et adolescent d'évoluer dans un environnement scolaire épanouissant est une exigence absolue, qui nous engage collectivement au sein de l'École.

Il appartient en effet à chacun, élèves, familles, personnels des écoles, de veiller et d'**agir afin que chaque élève puisse se sentir bien et en sécurité, au sein de l'institution scolaire et au-delà.**

Le programme pHARe est une démarche de prévention systémique qui engage toute la communauté éducative.

Le programme **pHARe** inclut un protocole de prise en charge des situations de harcèlement dans l'école validé par l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Ces prises en charge sont conduites par l'équipe **pHARe** de circonscription qui est composée de 6 professionnels formés au traitement et au suivi des questions liées aux situations de harcèlement scolaire. Après saisie de l'équipe **pHARe**, une analyse des faits permettra de s'assurer qu'il s'agit d'une situation d'intimidation dans le cadre scolaire et non d'un conflit entre élèves. En cas de situation avérée, l'équipe **pHARe** de circonscription, en lien avec l'équipe enseignante, pilotera les premières actions et pourra conduire des entretiens individuels avec certains élèves via la méthode de la préoccupation partagée. Une communication sera assurée avec la famille de(s) l'élève(s) cible(s) d'intimidation(s). L'étude de l'ensemble des données, des observations et des entretiens aura pour premier objectif de faire cesser les situations de harcèlement scolaire. Au cours de ce processus qui se veut **non-blâmant**, les sanctions éventuelles sont suspendues. A l'issue du processus, l'équipe **pHARe** proposera des préconisations à l'équipe enseignante et pourra recevoir les familles des élèves concernés. L'idée est de responsabiliser les harceleurs plutôt que de les sanctionner. Si besoin était, une sanction telle que le changement d'école d'un élève peut être mise en place. Dans 95% des cas, une solution est trouvée avant d'arriver à une éventuelle sanction.

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale insiste sur le fait qu'il faut faire confiance aux équipes en place dans l'école pour savoir repérer les situations. Un travail en classe est proposé, c'est dans les programmes officiels.

M Savidan demande combien de temps s'écoulera entre le moment où l'école contacte l'équipe Phare et la sanction. Monsieur l'Inspecteur explique qu'une personne ressource de l'équipe de circonscription interviendra sous une semaine maximum et commencera immédiatement les entretiens de Préoccupation partagée avec les élèves. L'équipe enseignante saura être très vigilante et préviendra les équipes de l'accueil périscolaire également afin que les situations de harcèlement ne puissent perdurer pendant le temps d'analyse de la situation.

Monsieur l'Inspecteur explique que l'inquiétude de l'équipe enseignante concernant l'utilisation des réseaux sociaux est légitime car ces situations qui se passent en dehors de l'école, échappent de ce fait complètement aux équipes.

Règlement de l'école

Groupe scolaire Emile Joulain – Soucelles

Rives du Loir En Anjou

ART 1 - HORAIRES

1.1 **Les horaires** de classe sont les suivants :

8H30/11H30 pour les matinées **et** 13H15/16H15 pour les après-midis.

L'organisation de la semaine scolaire a lieu sur quatre jours : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

1.2 **Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)** ont lieu après la classe de 11h30 à 12h00, de 12h à 12h45, ou de 16h15 à 17h15 (horaires et jours fixés en fonction des élèves et des classes). Seuls les élèves concernés par les APC sont sous la responsabilité des enseignants. Les autres élèves sont, soit sous la responsabilité du personnel municipal, quand ils bénéficient du temps périscolaire ; soit sous la responsabilité de leurs parents, s'ils rentrent chez eux.

ART 2 – ACCUEILS ET SORTIES

2.1 **L'accueil** se fait au cours des 10 min qui précèdent les classes, à savoir :

entre 8H20 et 8H30 le matin **et** entre 13H05 et 13H15 l'après-midi.

La sortie des enfants se fait à la fin des cours à savoir : 11h30 le matin (12h00 pour les enfants qui bénéficient des APC les midis) et 16h15 l'après-midi (17h15 pour les enfants qui bénéficient des APC les soirs).

L'accueil et les sorties de élèves ont lieu aux endroits indiqués dans le protocole sanitaire de l'école.

2.2 Les enfants ne sont autorisés à pénétrer dans les locaux scolaires qu'après y avoir été invités par les enseignants ou la responsable de l'accueil périscolaire.

2.3 Il est bien sûr important d'arriver à l'heure, mais aussi vivement déconseillé d'arriver trop tôt. Avant les 10 min légales d'entrée, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

2.4 Une fois rentré dans les locaux scolaires, un enfant n'est autorisé à en sortir qu'à partir des heures légales de sorties. Les enfants de maternelle ne seront confiés qu'à une personne responsable connue.

Un enfant de maternelle est normalement repris par ses parents, dans le cas où une tierce personne viendrait le chercher, les parents devront au préalable avoir écrit et signé une autorisation désignant cette personne nominativement.

La directrice ou l'enseignante de maternelle concernée sont habilitées à demander à ce que cette tierce personne leur soit auparavant présentée.

2.5 Les enfants de Maternelle doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur des locaux et l'adulte qui les prend en charge doit pouvoir constater leur entrée.

2.6 Si un enfant doit quitter l'école pour une raison particulière, avant la fin des classes, une demande écrite, motivée et signée doit être faite par les parents à l'enseignant concerné.

2.7 Les enfants de Maternelle ne doivent pas apporter de jouets à l'école, l'école en étant dotée. Les jeux apportés par les enfants d'élémentaire sont sous leur entière responsabilité.

ART 3 – ABSENCES

3.1 Les absences pour maladies doivent être signalées dans les 48 heures sur la boîte mail professionnelle de l'enseignante de votre enfant.

Une absence non motivée de plus de 4 demi-journées à suivre par mois est obligatoirement signalée à l'Inspecteur de circonscription qui fait suivre par voie hiérarchique à l'Inspecteur d'Académie qui avisera des mesures nécessaires.

3.2 L'inscription à l'école maternelle est obligatoire dès l'âge de trois ans. Un aménagement concernant une ou plusieurs après-midis d'absence pourra être envisagé en concertation entre la famille, l'enseignante de la classe et la directrice de l'école. Cet aménagement sera validé par l'Inspecteur de circonscription.

3.3 Une absence qui se prolonge sans raison valable ou sans que la directrice ou l'enseignante concernée en ait été informée par les parents peut entraîner la radiation de l'enfant.

ART 4 – SANTE / HYGIENE

4.1 Les enfants accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté. Ils ne doivent pas être porteurs de parasites.

4.2 **La prise de médicaments** à l'école doit se faire selon la procédure suivante:

- une demande écrite des parents doit être faite;
- un double de l'ordonnance du médecin en cours de validité doit être fournie ainsi que le mode d'administration des médicaments ;
- les médicaments doivent être remis à l'enseignant afin qu'il puisse les ranger dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants. Donc pas de médicaments dans les cartables.

Pour les enfants atteints de maladie de longue durée, un protocole sera établi avec le médecin scolaire.

4.3 Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux scolaires.

4.4 Dans le cadre du protocole sanitaire établi lors de la pandémie de COVID 19, les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

ART 5 - COMPORTEMENT DES ENFANTS ET DES ADULTES

5.1 Les enfants, comme les adultes, doivent respecter les espaces extérieurs, les locaux, le mobilier et le matériel mis à leur disposition.

5.2 Un comportement éco citoyen est demandé à chaque enfant et adulte fréquentant l'école. L'école est un lieu où la notion de développement durable est mise en avant ; le tri y est donc effectué et des gestes simples concernant le respect de la planète seront demandés à chacun : extinction des lumières, fermeture des portes l'hiver, utilisation raisonnée de l'eau.

5.3 Chacun doit assurer le rangement de son propre matériel et, de concert, le rangement du matériel collectif de travail ou de jeu utilisé.

Bien entendu, en Maternelle, cette participation au rangement est graduelle, en fonction de l'âge de chacun.

5.4 Les enfants ne doivent pas apporter à l'école des objets dangereux en soi ou qui pourraient facilement le devenir.

En cas de doute sur le danger que peut représenter un objet, ils doivent demander au directeur ou à un des enseignants si l'introduction de l'objet est possible ou non.

5.5 Les échanges ou dons d'objets personnels se pratiquent assez souvent chez certains enfants.

En cas de différend (un enfant qui revient sur sa décision), la confirmation ou l'annulation de l'échange ou du don sera prononcée par l'enseignant qui a l'enfant sous sa garde, car il importe que les enfants apprennent, petit à petit, à assurer la responsabilité de leurs actes.

5.6 En tout état de cause, l'école ne peut être considérée comme responsable des pertes ou disparitions des objets apportés par les enfants.

5.7 Pendant les temps de détente, les enfants ne doivent fréquenter que les lieux autorisés et ne pratiquer, en fonction de ces lieux, que les jeux permis.

5.8 Les enfants comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à toute personne appelée à intervenir à l'école (enseignants, ATSEM, assistant d'éducation...), à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

De même, ceux-ci doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui traduirait, de leur part, indifférence ou mépris à l'égard des enfants ou de leurs familles.

L'école est un lieu où s'affirme l'égalité de tous les êtres humains : la communauté éducative fera preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme, ainsi que tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, et tout propos portant atteinte à la personne.

5.9 Les familles doivent utiliser les places de stationnement prévues aux abords de l'école et ne pas emprunter l'espace gravillonné devant le portail principal (panneaux « sens interdit » le signalant).

ART 6 - SANCTIONS EVENTUELLES

6.1 Les manquements au présent Règlement Intérieur de l'école sont portés à la connaissance des parents et peuvent donner lieu aux sanctions suivantes :

- Réprimandes.
- Interdiction momentanée de l'usage de certains matériels ou de la pratique de certains jeux si ces matériels ou ces jeux ne sont pas utilisés ou pratiqués correctement par l'enfant.
- Isolement momentané (et sous surveillance).
- Réparation, dans la mesure du possible, des dommages causés au matériel, au mobilier, aux locaux ou aux espaces extérieurs.
- Au cas où la réparation ne serait pas possible, un travail utile à l'école peut, en remplacement, être demandé à l'enfant (peine de substitution).

ATTENTION ... les dommages causés, importants ou non, engagent toujours la responsabilité civile des parents et les assurances ne couvrent pas toujours les dommages causés, volontairement ou non, en contradiction avec le Règlement de l'ÉCOLE.

En conséquence, en cas de dommages, la responsabilité des parents se trouve chaque fois engagée, s'il n'y a pas eu par ailleurs défaut de surveillance.

En cas de manquements graves et répétés, le changement d'école peut être décidé par l'Inspecteur de Circonscription.

6.2 Pour tout manquement d'un adulte ou d'un enfant au présent Règlement Intérieur de l'école un conseil des maîtres extraordinaire se réunira. La famille sera alors avisée de la décision du conseil.

Cachet de l'Etablissement et signature de la directrice.



GROUPE SCOLAIRE EMILE JOULAIN
Ecole Publique Mixte
49140 - SOUCELLES
Tél. 02.41.21.10.09

Je soussigné(e) Mme M. _____ certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école. Je m'engage à en respecter le contenu.

Le: _____

Signature(s) :

3 - Résultats des élections

Nombre d'électeurs inscrits : 265

Nombre de votants : 135

Bulletins blancs ou nuls : 17

Suffrages valablement exprimés : 118

Nombre de sièges à pourvoir : 7 titulaires et 7 suppléants

Sièges pourvus : 7 titulaires et 3 suppléants

Taux de participation : 50.94%

La liste qui a été présentée a donc été élue à l'unanimité. Tous les sièges de titulaires ont été pourvus + 3 sièges de suppléants.

Cette année encore, seul le vote par correspondance a été proposé aux familles. La participation a augmenté par rapport à l'année dernière : 2022 : 40.29% ; 2021 : 42.61% ; 2020 : 39.08% ; 2019 : 34%.

Un vote par voie électronique est envisagé depuis l'année dernière mais les conditions matérielles ne sont toujours pas réunies à cette rentrée pour que cela puisse avoir lieu : aucune application permettant de proposer une procédure sécurisée qui garantirait la protection des données et la bonne marche du scrutin n'a été en effet mise à disposition des écoles. L'équipe enseignante espère qu'un outil sera proposé l'année prochaine. Une consultation auprès des membres élus au conseil d'école avait été menée à la rentrée 2022 et toutes les réponses étaient favorables à cette mise en place.

4 – Sécurité des locaux : Compte-rendu de la première évacuation incendie et premier exercice attentat intrusion.

La première évacuation incendie s'est déroulée le lundi 11/09 à 15h00.

Elle concernait toute l'école. A 15h04, toutes les classes étaient rassemblées au point de regroupement. Notons que la sortie a eu lieu dans le calme et de manière rapide et efficace.

Cette première évacuation incendie s'est bien passée sans aucun souci à notifier.

L'exercice du PPMS (Plan de Protection et de Mise en Sécurité) « attentat intrusion » devait avoir lieu le mardi 17 octobre. Cet exercice est finalement reporté après les vacances de la Toussaint eu égard aux actualités récentes. En effet, vendredi 13 octobre, un enseignant d'un lycée d'Arras a été victime d'un attentat et est décédé. Suite à son meurtre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.

Des consignes et mesures de sécurité ont été communiquées aux écoles dès le dimanche 15 octobre et notamment :

- *les forces de sécurité intérieure ont pour mission de contrôler les abords des écoles et des établissements, et les véhicules au besoin*

- *le contrôle de l'accès revient à l'école : un adulte doit être posté à l'entrée pour procéder au contrôle visuel des sacs et interdire l'accès en cas de refus, comme le Plan Vigipirate le permet. Il en va de même pour les personnes extérieures.*

- *Les exercices PPMS prévus la semaine prochaine sont reportés après les congés de la Toussaint*

- *Si le niveau "urgence-attentat" de Vigipirate n'interdit pas les sorties et voyages scolaires, il convient de les maintenir avec discernement, en évitant si possible les destinations lointaines.*

- *Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe. Des solutions limitant la fréquence des allées et venues entre l'établissement et la voie publique doivent être recherchées*

- *Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.*

Ces mesures s'appliquent également aux activités périscolaires.

Demande de M Savidan : Certaines communes ont diffusé une information par mail à toutes les familles des écoles et qui utilisent les structures d'accueil périscolaire. Il se questionne sur le fait que cela n'ait pas été fait sur Soucelles. La directrice explique qu'elle pensait en parler lors du conseil d'école et que cela soit bien indiqué

dans le PV du Conseil d'école mais une information par mail peut être envoyée en plus à toutes les familles. Monsieur l'Inspecteur explique que les équipes ont dû agir dans l'urgence et que c'est à prendre en compte.

Le lundi 16 octobre, un échange a eu lieu de manière systématique dans les classes de CE2, CM1 et CM2 entre les enseignantes et les élèves des classes au sujet de cet attentat. Une minute de silence a été observée dans la classe de CM2. Dans les classes de CP et CE1, les enseignantes ont été attentives aux retours et questionnements que les élèves auraient pu avoir. En maternelle, il a été fait le choix de ne pas aborder le sujet étant donné l'âge des élèves. La directrice explique que les enseignantes sont aussi attentives dans les « grandes classes » à ne pas créer d'angoisses chez les enfants de l'école qui restent même s'ils sont les plus âgés de l'école des enfants de moins de 11 ans et ces faits d'actualités peuvent les effrayer.

5 – Projets pédagogiques pour l'année

- Les élèves de CE2 ont déjà pu profiter de 4 séances de découverte de l'équitation au poney club de Saint Sylvain d'Anjou. L'équipe enseignante organise ce projet pour les élèves de CE2 de l'école pour travailler sur les compétences suivantes :

Affectives : contrôler ses émotions, prendre confiance ou maîtriser son excès de confiance.

Sociales : s'adapter aux règles de sécurité, respecter ses camarades, les adultes, les animaux et l'environnement et coopérer avec ses camarades.

Motrices : avancer, s'arrêter, tourner, accélérer.

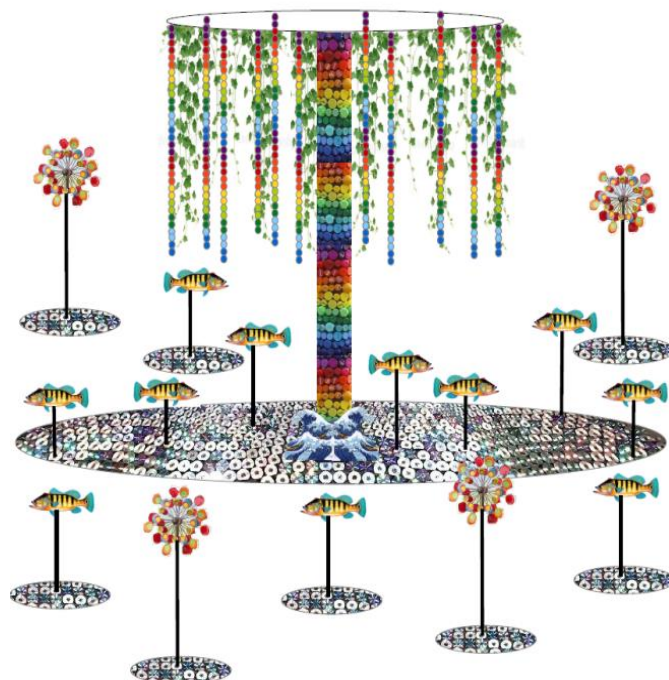
Langagières : acquérir un vocabulaire spécifique.

- Comme indiqué dans le projet d'école, plusieurs partenariats avec des associations sportives sont cette année encore envisagés par les enseignantes de l'école. Un travail avec le comité départemental de Rugby a été repris en ce début d'année pour compléter celui engagé en fin d'année scolaire dernière.

- Tous les élèves de l'école participeront également à un projet initié par la Mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou : l'artiste plasticienne Sarah Quentin avait déjà travaillé sur la commune il y a deux ans avec les enfants du conseil municipal des jeunes autour du robinet « Re-Source » créé à partir de déchets (œuvre éphémère) et l'année dernière avec un nouveau robinet « Re-Source » créé à partir de bouchons plastiques. Ces œuvres étaient exposées dans le jardin du presbytère à Villevêque.



Sarah Quentin travaille donc depuis le 9 octobre avec les élèves de l'Ecole Emile Joulain à la création d'une nouvelle œuvre : « Le sol pleureur ressource » qui sera inaugurée dans le cadre de la semaine Européenne de réduction des déchets le 25 novembre 2023 et installée derrière la mairie de Soucelles.



- Le jeudi 28 septembre, La compagnie Poc-Poc, s'était installée dans notre salle de motricité et a présenté aux élèves de maternelles, CP et CE1 le spectacle de marionnettes : "Trotter sans se faire écrabouiller".

Ce spectacle agréé Education nationale et financé par l'Association Prévention Maif expliquait comment faire attention dans la rue quand on est un enfant et qu'on se déplace à pied, en trottinette ou en vélo sur le trottoir. Il a permis une première expérience de spectacle pour les plus jeunes au sein même de l'école. Cela a également permis de travailler les comportements fondamentaux de protection dans la rue en tant que piétons et amorcer ainsi la construction d'une conscience citoyenne.



- L'école s'est également investie dans un projet proposé par la MIEL (Maison Internationale des Ecritures et Littératures) qui met en œuvre sa 8^{ème} Résidence d'auteur, sur le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe et de la commune Rives-du-Loir-en-Anjou. Des ateliers d'écriture, de lecture et de mise en voix seront donc proposés aux élèves de CM1 et CM2, et financés par la MIEL et par ces mairies (signataire d'une convention avec l'Education Nationale). Les CM1 et CM2 participeront donc à ce projet d'écriture mené en collaboration avec l'écrivaine Fabienne Swiatly. La poétesse interviendra dans les deux classes. Les enseignantes des deux classes ont déjà bénéficié d'une formation à ce sujet et ont rencontré l'auteure.

- Un projet échec dans les classes de CM1 et CM2 est aussi en cours de mise en place en lien avec le comité départemental de jeu d'échecs et l'éducation nationale. Deux bénévoles interviendront dans les deux classes à raison de 8 séances d'une heure par classe et cela tous les vendredis après-midis du 26 mars au 31 mai. Ce projet permettra de favoriser l'attention, l'imagination, l'anticipation, le jugement et la confiance en soi. Le jeu d'échecs participe également à développer l'apprentissage des règles et le respect d'autrui.

- Les séances de piscine sont programmées pour les élèves de CP et de CE1 à partir du 7 décembre et se poursuivront jusqu'en janvier, à la Baleine Bleue Saint Barthélémy. Cette année, les élèves bénéficieront de 5 séances par enfant (10 séances en tout car deux groupes). Les tarifs ont énormément augmenté et les piscines d'Angers ne nous ont pas proposé de créneaux cette année. Monsieur le Maire explique que l'année prochaine sera encore une année difficile concernant les créneaux piscine. En 2025, la piscine Belle Beille actuellement en rénovation, réouvrira, ce qui permettra à la Mairie d'Angers de reposer des créneaux aux écoles environnantes.

378 € la séance (au lieu de 117 l'année dernière) + transport 150€ : soit 5280€

Le coût global est le même que l'année dernière mais pour seulement 5 séances au lieu de 10. Cette activité étant inscrite dans les programmes scolaires, cette somme est prise en charge entièrement par la mairie. Elle concerne 36 élèves cette année.

Deux projets ont été montés par la directrice de l'école et sont actuellement en attente de validation / financement éducation nationale (pas de certitude à ce jour que cela puisse être mené à bien) :

- Projet de classe marionnettes organisée pour les élèves de MS de la classe de Christelle Léciagueçahar (7 élèves), MS-GS de la classe de Cécile Fleury (23 élèves), GS-CP de la classe de Marie Lécrivain (24 élèves), les élèves de la classe de Maryline Audureau (CP-CE1) (24 élèves) et les élèves de la classe de CE2 de Sandrine Grall (27 élèves) avec représentation in situ dont bénéficieront tous les élèves de l'école

Coût total du projet : 7434.36€ soit 70€ par enfant

La directrice a répondu à un appel à projet départemental pour conduire des projets EAC (Enseignements Artistiques et Culturels) au sein des écoles. Elle espère obtenir un financement partiel.

Projet NEFLE Notre Ecole Faisons La Ensemble : Projet de création d'un potager et d'accompagnement d'un projet de jardinage sur deux ans avec toutes les classes de l'école. Implantation : espace entre la cabane à vélos de la cour maternelle et le bureau de la directrice. Coût total : 35750€ soit 210€ par élève. Le financement de l'Etat serait total.

6- Evaluations nationales CP-CE1-CM1

Légende : Résultats satisfaisants Résultats à consolider Résultats fragiles Pas de restitution

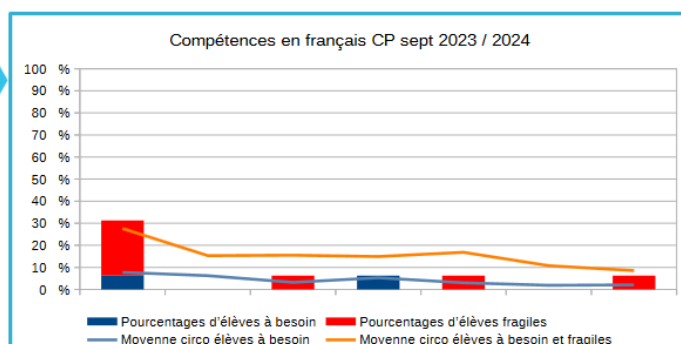
Résultats évaluations CP Français (16 élèves)

Comprendre des textes à l'oral (textes lus par l'enseignant(e))	Reconnaitre les différentes écritures d'une lettre	Manipuler des syllabes	Comprendre des mots à l'oral (mots lus par l'enseignant(e))	Comprendre des phrases à l'oral (phrases lues par l'enseignant(e))	Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent	Manipuler des phonèmes
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

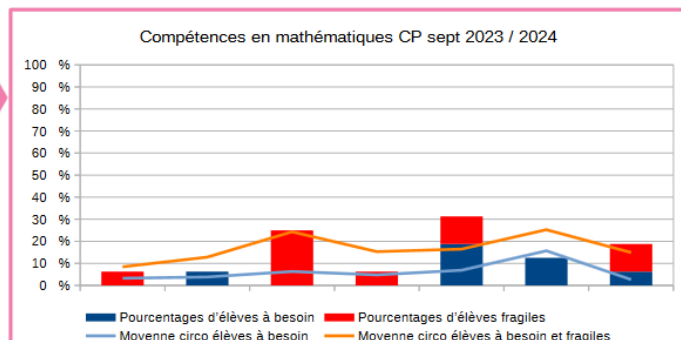
Résultats évaluations CP Mathématiques (16 élèves)

Lire des nombres entiers (reconnaitre des nombres dictés)	Résoudre des problèmes	Quantifier des collections (dénombrer une collection et l'associer à son écriture chiffrée)	Comparer des nombres	Reproduire un assemblage	Écrire des nombres entiers (sous la dictée)	Placer un nombre sur une ligne graduée
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

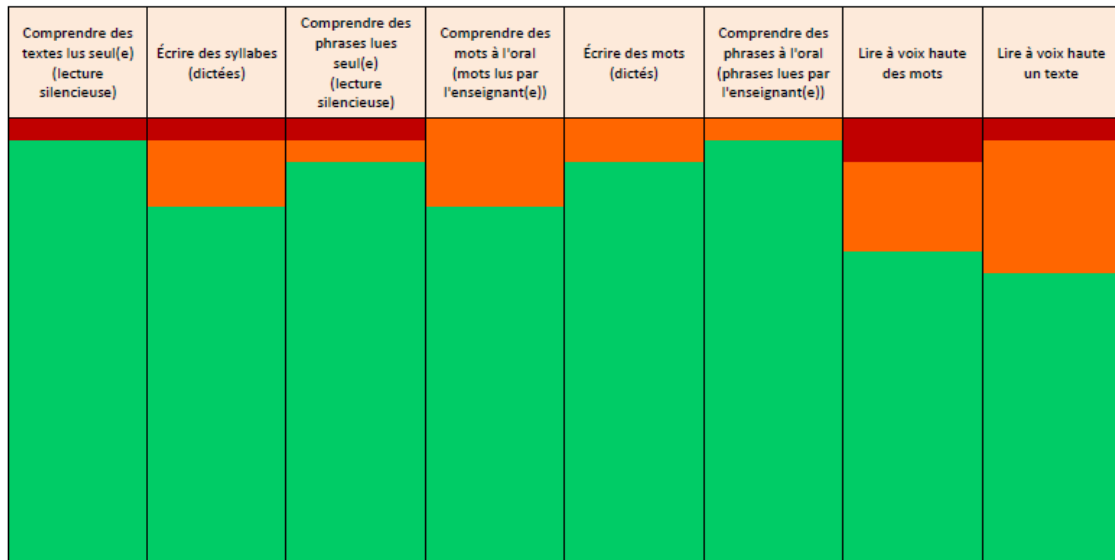
Compétences en Français	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo élèves fragiles
Reconnaitre les différentes écritures d'une lettre	6 %	8 %	25 %	20 %
Connaitre le nom des lettres et le son qu'elles produisent	0 %	6 %	0 %	9 %
Manipuler des phonèmes	0 %	3 %	6 %	12 %
Manipuler des syllabes	6 %	5 %	0 %	10 %
Comprendre des mots à l'oral	0 %	3 %	6 %	14 %
Comprendre des phrases à l'oral	0 %	2 %	0 %	9 %
Comprendre des textes à l'oral	0 %	2 %	6 %	6 %



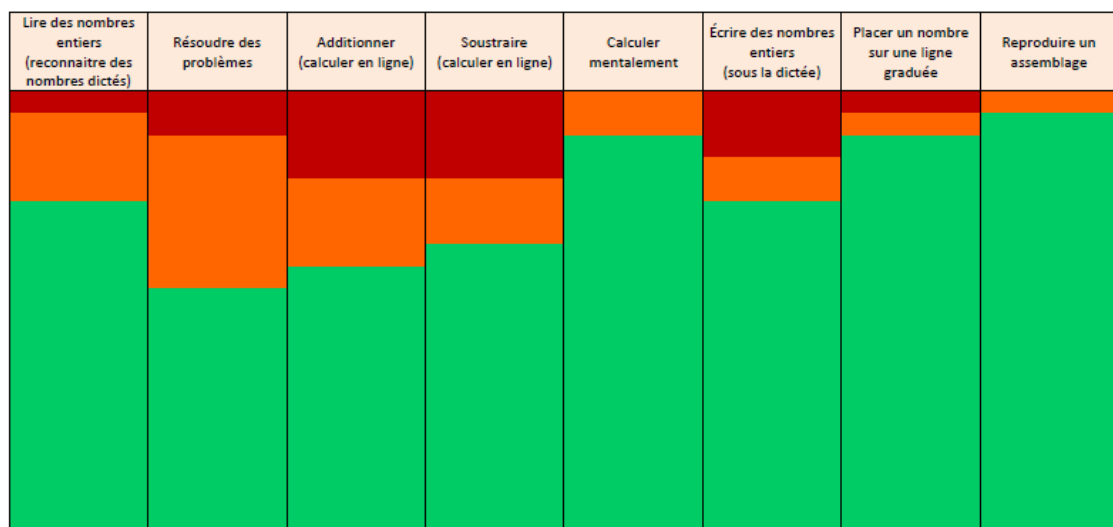
Compétences en Mathématiques	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo élèves fragiles
Lire des nombres entiers	0 %	3 %	6 %	5 %
Écrire des nombres entiers	6 %	4 %	0 %	9 %
Résoudre des problèmes	0 %	6 %	25 %	18 %
Quantifier des collections	0 %	5 %	6 %	11 %
Comparer des nombres	19 %	7 %	13 %	10 %
Placer un nombre sur une ligne graduée	13 %	16 %	0 %	10 %
Reproduire un assemblage	6 %	3 %	13 %	12 %



Résultats évaluations CE1 Français (20 élèves)

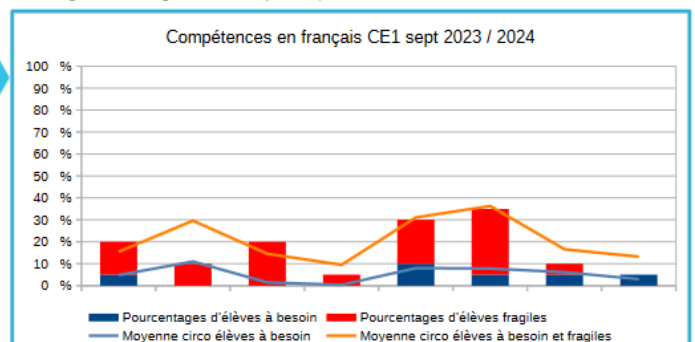


Résultats évaluations CE1 Mathématiques (20 élèves)

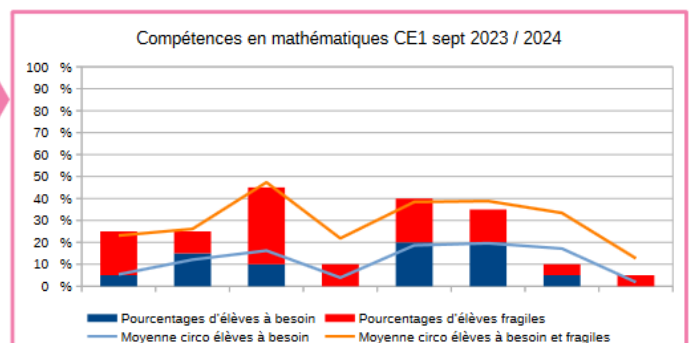


Lecture des diagrammes : de gauche à droite par compétences nommées dans le tableau de la même couleur

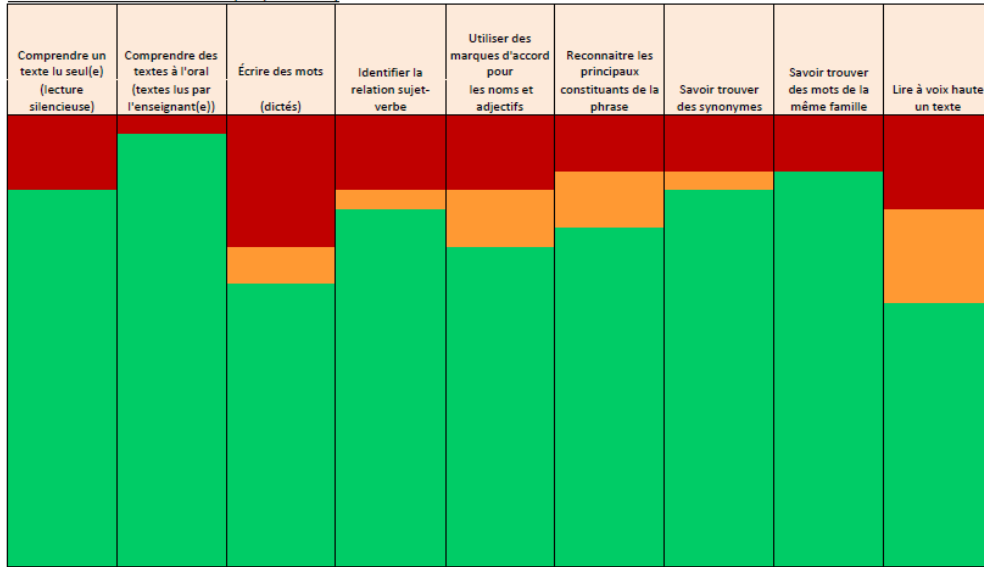
Compétences en Français	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo élèves fragiles
Écrire des syllabes	5 %	5 %	15 %	11 %
Écrire des mots	0 %	11 %	10 %	19 %
Comprendre des mots à l'oral	0 %	1 %	20 %	13 %
Comprendre des phrases à l'oral	0 %	0 %	5 %	9 %
Lire à voix haute des mots	10 %	8 %	20 %	23 %
Lire à voix haute un texte	5 %	8 %	30 %	28 %
Comprendre des phrases lues seul(e)	5 %	6 %	5 %	10 %
Comprendre un texte lu seul(e)	5 %	3 %	0 %	10 %



Compétences en Mathématiques	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo élèves fragiles
Lire des nombres entiers	5 %	5 %	20 %	18 %
Écrire des nombres entiers	15 %	12 %	10 %	14 %
Résoudre des problèmes	10 %	16 %	35 %	31 %
Calculer mentalement	0 %	4 %	10 %	18 %
Additionner	20 %	19 %	20 %	20 %
Soustraire	20 %	20 %	15 %	19 %
Placer un nombre sur une ligne graduée	5 %	17 %	5 %	16 %
Reproduire un assemblage	0 %	2 %	5 %	11 %



Résultats évaluations CM1 Français (24 élèves)

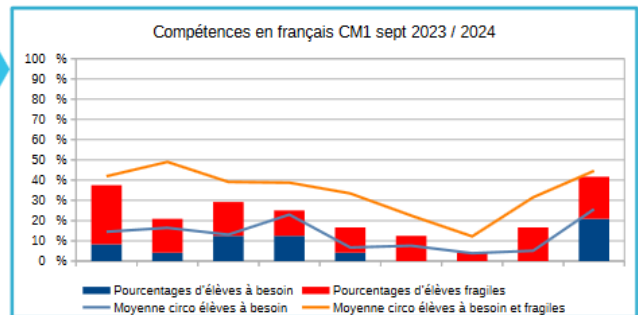


Résultats évaluations CM1 Mathématiques (24 élèves)

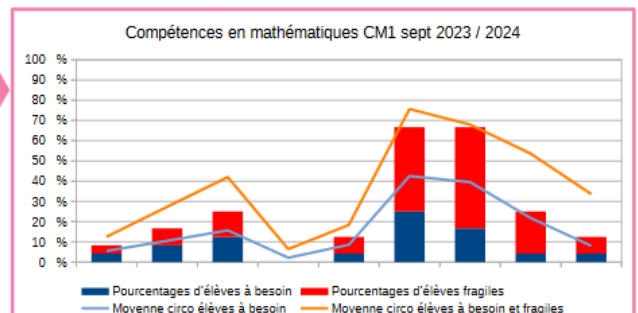


Lecture des diagrammes : de gauche à droite par compétences nommées dans le tableau de la même couleur

Compétences en Français	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo élèves fragiles
Écrire des mots (dictés)	8 %	15 %	29 %	27 %
Identifier la relation sujet-verbe	4 %	16 %	17 %	33 %
Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs	13 %	13 %	17 %	26 %
Reconnaitre les principaux constituants de la phrase	13 %	23 %	13 %	16 %
Savoir trouver des synonymes	4 %	7 %	13 %	27 %
Savoir trouver des mots de la même famille	0 %	8 %	13 %	15 %
Comprendre des textes à l'oral (lus par l'enseignant(e))	0 %	4 %	4 %	8 %
Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)	0 %	5 %	17 %	26 %
Lire à voix haute un texte	21 %	26 %	21 %	19 %



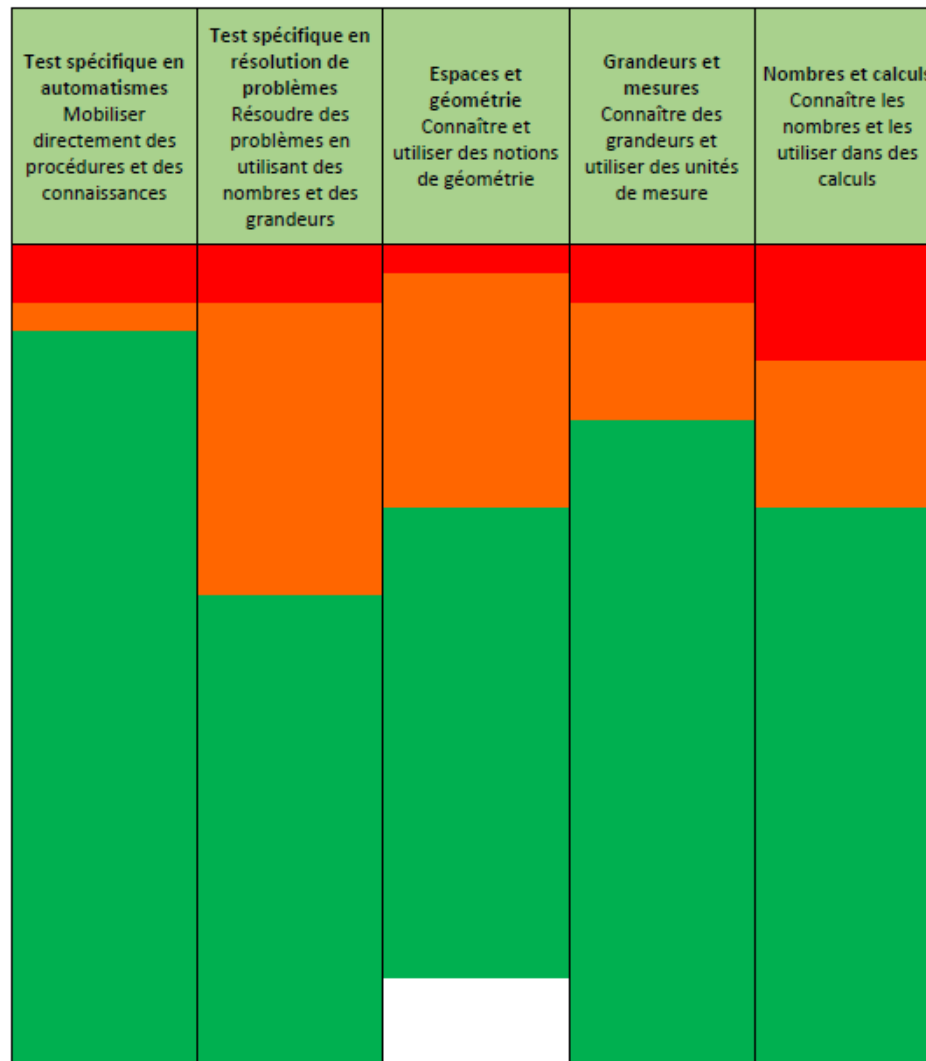
Compétences en Mathématiques	Pourcentages d'élèves à besoin	Moyenne circo élèves à besoin	Pourcentages d'élèves fragiles	Moyenne circo élèves fragiles
Écrire des nombres entiers (sous la dictée)	4 %	6 %	4 %	7 %
Placer un nombre sur une ligne graduée	8 %	11 %	8 %	17 %
Poser et Calculer	13 %	16 %	13 %	26 %
Addition	0 %	2 %	0 %	4 %
Soustraction	4 %	9 %	8 %	10 %
Multiplication	25 %	43 %	42 %	33 %
Mémoriser des faits numériques	17 %	40 %	50 %	28 %
Mémoriser des procédures	4 %	22 %	21 %	32 %
Résoudre des problèmes	4 %	8 %	8 %	26 %



Résultats évaluations 6ème Français (Seiches 24 élèves + Jeanne d'Arc 4 élèves)



Résultats évaluations 6ème Maths (Seiches 24 élèves + Jeanne d'Arc 4 élèves)



Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale note que les résultats des évaluations en début de CP pour l'école sont très bons résultats. Cela est le marqueur du travail de qualité fait par les enseignantes en maternelle. En CE1, les résultats montrent que le travail fait en CP en lecture fonctionne très bien. En mathématiques (évaluations CE1), quelques difficultés au niveau de la résolution de problèmes mais cela est travaillé sur l'école de la PS au CM2 et les résultats de l'école tous niveaux confondus sont bien en dessous des difficultés recensées par rapport aux résultats départementaux et nationaux. Ce travail et cette réflexion d'équipe porte donc ses fruits.

Concernant les évaluations CM1, c'est la première année qu'elles ont lieu sur ce niveau. De grosses difficultés sont pointées sur la circonscription concernant les items d'étude de la langue (écriture des mots et grammaire). Sur l'école les résultats sont bons. Le travail est constant. Les activités et projets autour des arts participent certainement aux bons résultats.

En mathématiques CM1, un travail sur les tables (mémoriser des faits numériques) notamment est envisagé au regard des résultats.

Concernant les évaluations 6^{ème}, les conditions de passation sont très différentes : il s'agit d'un QCM sur ordinateur. Ces modalités de passation peuvent jouer sur les résultats (certains élèves cliquant très rapidement sur les résultats et il n'est pas possible de se corriger par la suite). D'une manière globale, on voit que les élèves sortent de leur école primaire avec de bonnes compétences.

Monsieur l'Inspecteur souligne le travail engagé par l'équipe enseignante de l'Ecole Emile Joulain.

7- Question des parents d'élèves

- Il serait intéressant que les modalités de tarif puissent être adaptées à la demi-heure et non à l'heure. En effet, une arrivée à 17h35 environ conduit à payer le tarif d'1 heure supplémentaire alors que seulement quelques minutes sont effectives.

Il est agréable que l'accueil périscolaire soit désormais à côté des classes de maternelle. Les activités proposées sont intéressantes et variées.

Mme La Maire Déléguée explique que la facturation à la demi-heure avait été proposée il y a quelques années mais que cela engendrait des difficultés vis-à-vis des services car il fallait qu'une animatrice soit « dédiée » au pointage des enfants. Cette animatrice ne pouvait donc pas être disponible pour organiser des activités. Mme La Maire déléguée a fait le calcul et pour les familles ayant le plus fort quotient, l'économie réalisée ne correspondrait qu'à 0.92€ par jour avec un comptage à la ½ heure. Ce système de paiement à l'heure avait fait l'objet d'une discussion avec les familles quand il a été mis en place. Les parents y étaient favorables dans leur grande majorité à l'époque.

La séance est levée à 20h00